

tion supplémentaire à poser sur les sottises qu'a proférées l'autre soir le président de la Commission de la capitale nationale, mais je crois que nous en avons assez pour le moment. Puis-je poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale? Comme le ministre est toujours absent et que le problème est urgent, le ministre suppléant voudrait-il faire enquête et faire savoir à la Chambre pourquoi les travailleurs de la Hustler Products Corporation, entreprise que la Devco a amenée dans l'île du Cap-Breton moyennant aide financière, n'ont pas reçu leurs gages pour leur travail des quatre dernières semaines?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Je vais faire enquête sur la situation, monsieur l'Orateur.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'honorable représentant qui a bien voulu promettre de faire enquête. Le ministre suppléant voudrait-il voir et en informer la Chambre si la Breton Versatrek, autre industrie parrainée par la Devco, reprendra ses opérations? Si oui, quand les employés déjà congédiés seront-ils réembauchés?

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis.

LE NORD CANADIEN

YUKON—LE MESSAGE DU CONSEIL AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ EXÉCUTIF

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dirait-il à la Chambre si le Conseil du Yukon a communiqué avec lui au sujet du bill C-212 et surtout en ce qui a trait à la création d'un comité exécutif?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a reçu un télex de l'orateur du conseil du Territoire du Yukon; si vous me le permettez, je vous en lirai deux lignes:

...permettez-moi, au nom de tous les membres du conseil et des citoyens du Territoire du Yukon, de vous exprimer nos remerciements et notre appréciation pour vos efforts en vue d'apporter les modifications requises et demandées depuis bien des années pour le gouvernement local...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES PÊCHES

L'ENTENTE SUR LA PÊCHE AU SAUMON ET LA POSITION DU DANEMARK

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre des Pêches et des Forêts. Je crois savoir que les 14 nations membres de la Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est ont décidé à Londres, mardi dernier, d'instituer une saison fermée de dix mois pour protéger le saumon contre les flottilles de pêche en eaux internationales. Puisque le Danemark est membre de cette commission, le ministre peut-il nous dire si le Danemark a ratifié cette entente?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Non, monsieur l'Orateur, je ne le puis pas, mais je me renseignerai.

M. Crouse: Une question supplémentaire, Le ministre croit-il au principe voulant que lorsque des nations assurent la protection et la mise en valeur du saumon à l'intérieur de leurs territoires, le droit de pêcher ce saumon leur appartienne exclusivement? Si oui, quelles mesures prend-il pour le faire savoir aux autres pays?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, cette politique a été établie depuis longtemps par le gouvernement canadien et nous prenons toutes les mesures possibles pour empêcher les prises de saumon en haute mer.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE IMPROVISÉE DES DOUANIERS

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Peut-il nous renseigner brièvement sur la situation à Windsor, en ce qui concerne les douaniers?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): La situation à Windsor est toujours la même, monsieur l'Orateur. Les travailleurs sont toujours en grève, mais la circulation se poursuit dans le port entre les deux pays.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Y a-t-il des pourparlers ou si l'on prend des mesures en vue de l'installation des dispositifs de sécurité que les douaniers semblent avoir raison de réclamer?

L'hon. M. Côté: Il s'agit ici, monsieur l'Orateur, d'un téléphone ou d'un moyen de communication entre les cabines et le bureau.